9 1 2 1 3 9 6

Edition PDF du 6 octobre 2008

Les articles mis en ligne depuis DP 1795 du 29 septembre 2008

Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.
Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.
En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Genève, place microfinancière et alterpensante La Fondation Genève Place Financière vante son excellence bancaire depuis 500 ans. Belle longévité, pour des services inégalement durables (Yvette Jaggi)

Conseil fédéral:

abandon ou retour de la formule magique?

Il faut prendre un peu de recul pour apprécier les péripéties autour de la composition de l'exécutif (Daniel Schöni Bartoli)

Levée de l'immunité parlementaire: un système un peu suranné?

Toni Brunner, Christoph Mörgeli: deux conseillers nationaux UDC indiscrets, mais l'un voit son immunité levée, l'autre pas... (Alain Robert)

Importations parallèles: le quitte ou double du Nomes

Décryptage du enième épisode parlementaire entre protectionnisme, libre-échangisme et relations avec l'Union européenne (Albert Tille)

Aménagement du territoire: un projet inédit Une nouvelle approche, et une démarche participative au travers de forums dans 8 villes (Daniel Marco)

Hommage à Jean-Luc Seylaz

Décès d'un ami de DP, professeur de littérature et auteur de notes de lecture mais aussi correcteur de notre journal (André Gavillet)

Genève, place microfinancière et alterpensante

La Fondation Genève Place Financière vante son excellence bancaire depuis 500 ans. Belle longévité, pour des services inégalement durables

Yvette Jaggi (6 octobre 2008)

Cité de Calvin, haut lieu de la banque privée helvétique, berceau de la Croix-Rouge, siège mondial de plusieurs organisations onusiennes et de diverses institutions non gouvernementales, Genève ne saurait se contenter d'être une place financière comme les autres.

Son originalité, Genève vient de doublement la marquer dans les quatre premiers jours d'octobre. En accueillant d'abord le premier Forum mondial de la microfinance (WMFG), qui ambitionne de devenir le «Davos de la microfinance», puis, comme modeste compensation, la 7e Rencontre internationale consacrée au triptyque «Ethique, Finance et Responsabilité», organisée par l'Observatoire de la Finance, qui édite notamment la revue Finance et Bien commun.

C'est à Genève que se trouvent les sociétés spécialisées dans le financement de microcrédits et de microassurances dans le vaste monde. Cet aspect relativement méconnu - et plutôt profitable – des activités de la place financière genevoise a été mis en évidence tout au long des deux jours de Forum. On s'est beaucoup félicité du rapide essor de la microfinance dans les pays émergents et en développement, où des taux de croissance à deux chiffres ne sont pas exceptionnels, comme par exemple en Chine, au Mexique ou en Afrique noire. Chaque année, des millions de petits clients contractent un

emprunt de quelques dizaines de dollars auprès d'une banque ou d'une organisation chargée de valoriser sur le terrain les investissements effectués depuis la lointaine Genève.

Prix Nobel de la paix 2006 et fondateur de la Grameen Bank, le Bengali Mohammad Yunus est venu en personne le répéter aux financiers assemblés en Forum: le microcrédit doit rester affaire de proximité. Le marché national est en effet la seule échelle qui permette de supprimer la charge liée aux risques de change et de réduire significativement le taux d'intérêt final en éliminant les deux ou trois maillons de la chaîne internationale de financement - dont le coût cumulé atteint couramment la moitié de la somme effectivement prêtée. Les quelque 400 auditeurs ont vivement applaudi, esquissant même une standing ovation au grand professeur Yunus. Ce moment d'audace passé, le Forum est promptement retourné à des préoccupations plus sérieuses: améliorer l'efficience de la microfinance, accroître l'efficacité de ses procédures, le tout en vue d'augmenter à la fois le rendement net des fonds mis à disposition et le taux de bonne conscience des investisseurs misant sur le «socialement responsable».

Présente par contraste dans tous les esprits, la crise des macromarchés financiers s'est invitée dans les conversations de couloirs et jusqu'à la tribune du Forum. Par exemple quand on a discrètement changé le nom de l'orateur prévu, Axel Miller, qui avait perdu la veille son poste de patron de la banque Dexia, *«binationalisée»* par les gouvernements français et belge. Son remplaçant a parlé avec un enthousiasme décuplé des performances de Dexia qui a confié le management de son important fonds de microfinance à la genevoise Blue Orchard, l'une des principales sociétés mondiales d'investissement dans le microcrédit, avec un milliard de francs sous gestion.

À la rencontre organisée par l'Observatoire de la finance créé en 1996, la crise actuelle était omniprésente. Par écrit d'abord, dans le dernier Rapport moral sur l'argent dans le monde.

Ce rapport, dont la quatorzième livraison vient de paraître, est devenu au fil des années un document indispensable pour une bonne compréhension des enjeux du système financier, tel qu'il fonctionne sur la planète ou les différents marchés nationaux. Dans les exposés et débats ensuite, la crise revenait continuellement, sur tous les thèmes inscrits au programme. On s'est accordé à constater un changement de paradigme, voire une transformation systémique. Avant la financiarisation du capitalisme, l'économie financière traditionnelle se montrait ambiguë, tour à tour «servante

et trompeuse», pour reprendre les qualificatifs figurant dans le titre du récent ouvrage publié par Paul H. Dembinski, directeur de l'Observatoire de la finance et professeur à l'Université de Fribourg. Désormais, la tromperie l'emporte sur le service. L'outil n'a plus fonction de se rendre utile, il instrumentalise les acteurs que les techniques financières devraient aider. Avec tous les effets nuisibles que peut induire une aussi grave confusion entre la fin et les moyens, sur le plan des valeurs tant morales que

matérielles. Ethique et économie réelle se trouvent également perdantes.

Autre perdante dans la société actuelle, marquée par le primat des intérêts particuliers: la démocratie politique face au lobbying économique.

Plusieurs intervenants de la rencontre organisée par l'Observatoire de la finance ont décrit les mécanismes de mise sous influence des instances dirigeantes de l'Union européenne (UE), tant des élus au Parlement siégeant à Strasbourg que des

fonctionnaires de la Commission travaillant à Bruxelles. Comme les coulisses du Palais fédéral, celles des institutions de l'UE bruissent des rumeurs et informations transmises par les experts stipendiés, pour le plus grand profit de leur mandant. Seul antidote: le gaspillage de temps et d'énergie. En effet, plus les lobbyistes sont nombreux sur le même sujet – l'assurancemaladie en Suisse par exemple - plus ils doivent consacrer d'efforts en vue d'au moins se neutraliser mutuellement auprès de leurs interlocuteurs.

Conseil fédéral: abandon ou retour de la formule magique?

Il faut prendre un peu de recul pour apprécier les péripéties autour de la composition de l'exécutif

Daniel Schöni Bartoli (3 octobre 2008)

A peine dix mois après l'élection du Conseil fédéral, les spéculations vont bon train sur des démissions de plusieurs de ses membres et les candidatures d'éventuels remplacants, au point que la Suisse semble presque en précampagne pour l'élection de l'exécutif. Parallèlement à ces discussions, plusieurs commentateurs situés à droite (par exemple Marie-Hélène Miauton, dans Le Temps) estiment que la non-réélection de Christoph Blocher est à l'origine des difficultés actuelles de l'exécutif fédéral.

A ce stade, il est nécessaire de revenir en arrière. Avant le milieu des années 90 et l'émergence d'une UDC nationaliste et anti-européenne sous la houlette de Christoph Blocher, le système politique suisse suivait depuis un siècle une voie tendant à un équilibre

négocié. Depuis l'entrée des conservateurs à l'exécutif en 1891, de nouveaux partis intégraient l'exécutif, jusqu'à être quatre dès 1959, mais aucun d'entre eux ne retournait «à l'opposition». Pour intégrer le gouvernement, les conservateurs avaient dû accepter l'Etat fédéral né en 1848 et les socialistes la défense nationale. En outre, les conseillers fédéraux décidaient la plupart du temps euxmêmes ou avec leur parti de la date de leur démission. Le système politique suisse tendait généralement à l'apaisement, par intégration des principales tendances politiques du pays. Celle-ci se faisait sous condition d'acceptation des règles du consensus en vigueur sur certaines valeurs fondamentales.

Aujourd'hui, cette époque

semble bien lointaine: des campagnes de presse appellent à la démission de l'un ou l'autre membre de l'exécutif, Samuel Schmid pourtant élu avec 201 voix sur 246 est poussé à la démission malgré des manguements bien moins graves que le ministre Blocher non réélu, les deux conseillers fédéraux de l'UDC ont été poussés dehors sans ménagement par leur propre parti et des magistrats en vue appellent à nouveau à l'improbable *«élection du* Conseil fédéral par le peuple» (DP 1792). La personnalisation de la politique atteint des proportions inédites dans notre pays, jusqu'à publier des images de l'hospitalisation d'un membre du gouvernement.

En pourtant, il est impossible d'accepter l'analyse des nostalgiques de l'ère Blocher si l'on fait l'effort de se souvenir des difficultés vécues par le Conseil fédéral lors de la précédente législature. Les péripéties de l'été 2008 semblent par comparaison bien légères.

L'évolution extrêmement rapide d'un parti originellement agrarien vers un nationalisme exacerbé et sa croissance électorale hors des proportions habituelles a produit ses effets sur le renouvellement de l'exécutif fédéral. Une série de «premières»: la conseillère fédérale Ruth Metzler, qui n'avait pas démérité, nonréélue en 2003 à l'occasion d'un premier changement dans la coalition gouvernementale depuis 1959, le leader de l'UDC non-réélu sans changement de coalition, suivi de la première sortie d'un parti politique de l'exécutif. La mécanique gouvernementale est vivement bousculée et l'incertitude a considérablement augmenté pour ses membres. Des changements aussi rapides ne sont pas uniquement dus à une évolution des mœurs ou à la médiatisation croissante de la vie politique, même si elles y

contribuent.

Il faut aller chercher un élément décisif d'explication de la dégradation actuelle des mœurs politiques dans l'émergence d'un parti protestataire au sein même de la coalition gouvernementale, ce qui constitue un phénomène inconnu, voire impossible dans les pays qui nous entourent. Un parti qui a tout à la fois plus que doublé son électorat et fait accéder son leader au gouvernement. Cette nouveauté a considérablement augmenté l'écart qui sépare les tendances politiques intégrées au gouvernement. Les socialistes, d'un côté, n'ont pas particulièrement dérivé plus à gauche, mais c'est bien l'UDC qui s'est fortement éloignée vers l'ultra-droite. Les tensions issues de cette situation déséquilibrée ont finalement abouti à la non-réélection du leader populiste le 12 décembre 2007 et à la première coalition ne disposant plus d'une large majorité arithmétique à l'assemblée fédérale. Après avoir provoqué l'éjection de son parti dans l'opposition à la suite de ce scrutin, la tendance

blochérienne de l'UDC veut désormais tenter une nouvelle performance inédite: faire revenir son conseiller fédéral non-réélu au sein de l'exécutif.

L'évolution vers un retour à une «formule magique» dépend aujourd'hui de la volonté de l'UDC d'accepter de collaborer avec les autres partis, notamment en acceptant définitivement la voie bilatérale vers l'Europe. En attendant, les autres partis sont condamnés à s'entendre, ce qui semble improbable étant donné que le PDC et les radicaux ne semblent pas avoir saisi le risque d'évolution «à l'autrichienne» avec une extrême-droite qui profiterait largement de la paralysie mutuelle de la droite modérée et de la gauche. Pour éviter cette évolution ardemment souhaitée par les leaders de l'UDC, il faut impérativement arrêter de voir dans ce parti un simple avatar du conservatisme et interrompre le processus de démolition du système de concordance. Il est encore temps de réagir.

Levée de l'immunité parlementaire: un système un peu suranné?

Toni Brunner, Christoph Mörgeli: deux conseillers nationaux UDC indiscrets, mais l'un voit son immunité levée, l'autre pas...

Alain Robert (6 octobre 2008)

Rappel des bases: la décision de lever ou non l'immunité parlementaire garantie par la Constitution fédérale est de la compétence des deux Chambres, avec une priorité au Conseil dont le parlementaire est membre (art. 17 al. 1 et 2 LParl). L'examen préalable est de la compétence des commissions des affaires juridiques (art. 21 al. 3 RCN et art. 17 al. 4 RCE), non sans que le député concerné ait été préalablement entendu par les deux commissions (art. 17 al. 3 LParl).

Il est une pratique relativement constante qui veut que la levée de l'immunité soit en général refusée, au motif usuel que le parlementaire fédéral doit pouvoir exercer son mandat en toute liberté et sous l'effet d'aucune pression extérieure.

Dans deux cas récents et assez similaires, le Conseil national a néanmoins traité du sujet de façon diamétralement opposée.

S'agissant de Christoph Mörgeli et des certitudes établies qu'il a communiqué tant ses notes personnelles que des enregistrements sonores de séance de commission (séance de la commission de la science, de l'éducation et de la culture du 1er février 2008), la commission des affaires juridiques du National refuse nettement (15 voix contre 8) la levée de l'immunité, au motif qu'il ne s'agissait en substance pas d'une violation grave des devoirs de fonction, «puisqu'il ne s'agit pas de documents de travail d'une commission et que l'indiscrétion ne concerne par ailleurs pas une commission de surveillance».

Situation différente en juin: la même commission du National considérait à une majorité toute aussi nette (14 voix contre 7 et une abstention) que l'immunité devait être levée. Le cas était «plus grave», nous dit-on aujourd'hui, car «Toni Brunner aurait soumis, voire remis, au Secrétaire général du DFJP un projet de rapport confidentiel de la souscommission plusieurs jours avant que ce document ne soit officiellement transmis au DFJP pour prise de position. Ces faits n'ont pas été contestés par M. Brunner lors de son audition par le procureur. Il s'agit de soupçons concrets et sérieux dirigés contre un député».

Et dans ce cas la commission décidait sans vraiment motiver très en détail sa position que «le dossier contient des soupçons concrets et la justice doit pouvoir faire la lumière sur ces faits. La commission insiste sur l'importance de la règle de la confidentialité des délibérations des commissions; cette règle de base du fonctionnement du Parlement prend une importance particulière pour les commissions de gestion, surtout lorsque, comme en l'espèce, ces commissions sont chargées d'enquêter sur le fonctionnement des institutions».

Résumons. Dans le cas Mörgeli, il existe des certitudes sur le déroulement des faits, et ces certitudes conduisent la commission à juger et refuser la levée de l'immunité. Dans le cas Brunner, il existe des indices concrets mais encore aucune certitude jugée ou démontrée et la commission estime nécessaire que la justice fasse son travail. Dont acte.

Le parlement est souverain dans ces matières. Et justement c'est parce qu'il est souverain que l'on peut se demander si cette fonction de juge est encore admissible dans un Etat moderne. On peut en effet y voir un étrange mélange des genres et des compétences, chaque pouvoir (judiciaire et législatif) campant dans son pré carré d'indépendance.

On ne peut s'empêcher non plus de penser, à la lumière de traitements aussi diamétralement opposés, que tout débat parlementaire sur ce type de questions est forcément politique (par essence et dans les faits). Parallèlement, quand le politique fait œuvre de juge, il se rapproche précisément du métier du juge qui, lui, applique le droit à la lumière de ses convictions profondes, mais forcément teintées politiquement.

Les réflexions de la commission sur la gravité, respectivement sur la différence qui peut exister entre bruits émanant d'une commission mineure et violation du secret de fonction sur les délibérations d'une commission «majeure» car dite de surveillance paraissent un peu construites et pas forcément topiques juridiquement. Ce qui se dit en commission fait par définition partie des «documents de travail» de la commission... et il en va donc de même de l'enregistrement des délibérations en question.

Il semble donc que dans ce type de débats, quels que soient les protagonistes, on risque de s'éloigner un peu de la nécessaire retenue pour appréhender juridiquement voire judiciairement un comportement.

Il pourrait être intéressant d'imaginer que le parlement, qui nomme des juges fédéraux dans le respect de la proportionnalité politique et les invite à dire le droit en toute indépendance, étudie la délégation de son autorité sur l'immunité parlementaire à une sorte de juridiction neutre formée de juges fédéraux uniquement.

On pourrait ainsi peut-être voir jaillir peu à peu une véritable jurisprudence qui soit non directement liée à l'actualité politique et probablement plus linéaire et conséquente que ce n'est actuellement le cas.

Importations parallèles: le quitte ou double du Nomes

Décryptage du enième épisode parlementaire entre protectionnisme, libreéchangisme et relations avec l'Union européenne

Albert Tille (4 octobre 2008)

L'interminable feuilleton des importations parallèles se poursuit. Le Conseil des Etats avait trouvé un compromis libérateur: accepter sans réserve l'importation des produits brevetés en provenance de l'Europe à l'exception des médicaments soumis à ordonnance. Le Conseil national s'apprêtait à entériner cette solution. Mais la radicale Christina Markwalder, par ailleurs présidente du Nouveau mouvement européen suisse (Nomes) a bouleversé l'édifice. Plutôt que d'accepter ce compromis qu'elle jugeait juridiquement et politiquement boîteux, elle a proposé d'en rester pour l'heure au régime actuel qui protège les produits brevetés de toutes importations parallèles Mais, dans la foulée, elle a déposé une motion pour donner mission au Conseil fédéral de négocier un accord avec Bruxelles pour que la circulation sans entrave des produits brevetés soit garantie dans les deux sens et non seulement d'Europe vers la Suisse.

La première proposition Markwalder a largement passé la rampe. Des UDC ont voté avec la présidente du Nomes. Le compromis du Conseil des Etats est au frigo. En revanche, la motion europhile, qui vient seulement d'être déposée, est en suspens.

Chemie Pharma Schweiz jubile. Même avec une exception en faveur de ses produits, le lobby pharmaceutique entend bloquer toute libéralisation des importations parallèles. Le Nomes au contraire estime que les débats ouvrent la voie à une meilleure ouverture du marché des produits brevetés. Il fait remarquer également que la solution préconisée par le Conseil des Etats fait courir à la Suisse le risque de conflit au sein de l'OMC. En vertu du «principe de la nation la plus favorisée», les pays tiers pourraient exiger de bénéficier des mêmes avantages que ceux accordés à l'Europe.

Cette péripétie procédurale incompréhensible pour le citoyen moyen fait le délice des parlementaires. Mais elle mérite qu'on s'y attarde parce qu'elle marque une exception (ou un tournant?) dans la stratégie du mouvement européen. Depuis le cuisant échec de l'initiative sur l'adhésion, le Nomes soutient systématiquement tous les pas, petits et grands, qui rapprochent la Suisse de

l'Europe. Il a défendu activement les accords de Schengen, il défendra la libre circulation des personnes. Il est favorable au libre-échange agricole. La libre importation parallèle des produits brevetés en provenance de l'Europe, même unilatérale, aurait rapproché tant soit peu la Suisse du grand marché. Or, pour ce dossier, la présidente du Nomes a pris le risque de faire échouer le projet. Car sa stratégie est un chemin plein d'embûches. La motion Markwalder devra d'abord trouver une majorité dans les deux Chambres. L'étape suivante, une négociation avec Bruxelles, s'annonce fort délicate. Elle poserait des problèmes institutionnels. Un litige concernant l'application à la Suisse du système européen des brevets devrait être tranché par une instance d'arbitrage qu'il s'agirait de créer (DP 1730).

En bloquant un mini rapprochement au profit d'une négociation aléatoire, le Nomes espère prouver que seule une adhésion est capable de résoudre correctement nos rapports avec le reste du continent.

Aménagement du territoire: un projet inédit

Une nouvelle approche, et une démarche participative au travers de forums dans 8 villes

Daniel Marco (2 octobre 2008)

Le processus qui doit conduire à un nouveau projet de territoire, engagé début 2007 par l'Office fédéral du développement territorial (ARE/ODT), est entré dans sa phase terminale. Cete phase se déroule, comme la première, sous la forme de forums organisés dans huit villes choisies par l'Office en fonction du projet de territoire.

Ce projet, présenté dernièrement à Lausanne, a un mérite. Pour la première fois, des représentations graphiques et des écrits sur l'aménagement du territoire helvétique issus d'une instance fédérale officielle reconnaissent des disparités, sinon des inégalités territoriales. L'ARE/ODT reprend ainsi des éléments de l'étude réalisée entre 1999 et 2005 par le groupe bâlois de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (Herzog, de Meuron, Diener, Meili et Schmid): La Suisse. Portrait urbain.

Le projet de l'ARE/ODT distingue trois grandes catégories d'espaces:

- Les espaces urbains et ruraux: les cœurs urbains, les agglomérations et villes isolées, les centres touristiques et les centres ruraux.
- 2. Les espaces métropolitains avec leurs noyaux et aires d'influence en Suisse et à l'étranger – Zurich, Bâle et la métropole lémanique Genève-Lausanne, les réseaux de villes - l'Arc

- jurassien, l'Aareland et la région de Lucerne, la région du lac de Constance (la Suisse du nord-ouest) et la région du Tessin –, ainsi que la région de la ville fédérale.
- 3. L'espace alpin avec ses régions du Valais, du Gothard et des Alpes du sud-ouest. Cet espace n'est maintenant plus laissé pour compte puisque l'ARE/ODT propose des projets spécifiques pour cette catégorie de territoire.

Les réseaux de villes et l'espace alpin s'insèrent chacun dans des espaces transfrontaliers et de coopération. Pour chaque catégorie d'espace, le projet avance des stratégies propres. Ainsi, pour les espaces métropolitains, la stratégie se décline en positionnement international, qualité de vie, raccordement aux réseaux de transports, pôles de développement et coopération transfrontalière. Quant à l'espace alpin, la stratégie inclut notamment le renforcement des centres, l'optimisation de l'accessibilité, la recherche d'un équilibre adéquat et le développement mesuré de l'urbanisation.

Autre nouveauté à relever: la Suisse n'est plus un assemblage de géographies longitudinales allant du sud-ouest au nordest: Jura, Plateau, Préalpes, Alpes et Tessin, mais une articulation transversale d'entités territoriales qui vont du nord-ouest au sud-est. Lors du forum de Lausanne, moins fréquenté que celui ayant ouvert le processus, plusieurs pièces du projet ont été discutées, notamment l'idée très controversée de métropole lémanique avec ses doubles foyers Genève et Lausanne. Une construction abstraite pour ses détracteurs, qui prônent une séparation claire des deux villes, renvoyant Lausanne avec Berne et Fribourg. A noter que ses défenseurs, pressés de répondre, n'ont pu faire état de projets communs autre que la troisième voie CFF entre Renens et Coppet.

La question du paysage a été aussi débattue, le projet de l'ARE/ODT présente un volet particulier sur cette question d'actualité. Peut-on encore distinguer l'urbain et le rural dans les aires métropolitaines? Une majorité des participants a penché pour le non.

Ce projet, après son passage dans les huit forums prévus, sera transmis au conseiller fédéral Moritz Leuenberger, en charge du dossier. Pierre-Alain Rumley, directeur partant de l'ARE/ODT, espère que le projet deviendra une référence obligée pour l'administration fédérale, voire plus, et qu'il remplacera Organisation du territoire en Suisse. Grandes lignes du développement souhaité, un très ancien projet du milieu des années 90, qui se référait encore au concept hors d'usage de décentralisation concentrée.

Hommage à Jean-Luc Seylaz

Décès d'un ami de DP, professeur de littérature et auteur de notes de lecture mais aussi correcteur de notre journal

André Gavillet (5 octobre 2008)

La signature des numéros de Domaine Public est une longue histoire, de la signature collective des premiers numéros aux initiales en tête d'article. A la fin de 1987, Pierre Imhof, rédacteur, décide de faire sortir de l'anonymat ceux qui fabriquent le journal, le secrétariat, les correcteurs, le ou la metteur-e en page, regroupés jusqu'alors sans visage dans l'impressum sous la rubrique «Composition et maquette: Domaine Public». C'est ainsi que, dans le numéro 888 (du 17.12.87), on vit apparaître deux fois Jean-Luc Seylaz, comme signataire d'une note de lecture et comme correcteur, récent, du journal.

Cette double fonction – le concernant on ne dira pas double casquette – était révélatrice de son engagement. Il ne dissociait pas les tâches mineures, la correction grammaticale et typographique, des tâches réputées plus nobles telle la critique littéraire, qu'il aurait pu considérer comme une contribution suffisante du

professeur universitaire de littérature qu'il était.

Comment ne pas faire le rapprochement avec le montagnard qu'il était aussi? La minutie des préparatifs, les approches patientes et monocordes sont dans l'alpinisme indissociables de la conquête du sommet. Jean-Luc Seylaz poussait très loin le souci de rigueur, sans concession à l'approximatif. La hâte du rédacteur de DP à courir, dans les délais, à l'imprimerie ne pouvait être pour lui prioritaire par rapport à une dernière mise au point, fût-ce un détail.

Jean-Luc Seylaz était un homme de gauche, comme par réaction naturelle, instinctivement. Dans une note de lecture sur Suisse, sans armée? Un palabre, de Max Frisch, il posait la question «salubre»: «Si une nation, un peuple, une patrie impliquent un idéal, des valeurs partagées et le sentiment d'une véritable solidarité, qui sont mes compatriotes? A part un

passeport à croix blanche, que puis-je partager avec les banquiers, les spéculateurs, les intégristes, les xénophobes ou les racistes...» (DP 965, 28.09.89). D'où quelques-uns de ses choix pour une littérature engagée, voir *Jorge* Semprun et le roman politique (DP 896), mais aussi trois notes consacrées à la trilogie de Gerhard Meier, «le romancier de Niederbipp» (DP 888, 976, 1034). Car Jean-Luc Seylaz avait non seulement un passeport à croix blanche, mais un tempérament vieux-suisse. Ne le fallait-il pas pour s'engager dans une œuvre aussi ingrate, vu la susceptibilité des auteurs, qu'un Dictionnaire des littératures suisses, publié «pour le 700e anniversaire de la Confédération helvétique»? Et de son apport à la cité témoignent aussi l'ensemble de son œuvre critique et son enseignement tant au gymnase qu'à l'Université.

Avec tristesse, DP prend congé de son correcteur-collaborateur des années 80-90.